

OFFRE FACULTATIVE D'ASSISTANCE POUR LES AFFILIES DE LA MPSC QUI LE SOUHAITENT



وفا إِمَا لِلْإِنجَاد
Wafa IMA Assistance



تَعَاوُدِيَّةُ الْإِقْتِيَالِ الْإِجْتِمَاعِيِّ لِلنَّيْكَكِيَّيْنَ
Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots



OFFRE VITAL 'ASSISTANCE « MONDE ENTIER »

ADHESION A L'OFFRE

➤ **Demande pour l'attestation d'assurance voyage (en Français, en anglais ou en espagnol)**

Pour les adhérents de la MPSC désireux d'étendre la couverture d'assistance au Monde Entier, en option facultative, moyennant une surprime par an et par famille, et à la charge entière de l'adhérent de la MPSC.

Procédure :

1- Versement ou virement par l'affilié sur le compte bancaire de Wafa IMA Assistance de la prime relative à l'extension : 200 dh/an/famille.

2- Envoi par l'adhérent de la MPSC à l'adresse attestations@wafaimaassistance.com des informations et documents ci-après :

2.1. le reçu du versement ou virement au compte Wafa IMA Assistance suivant:

Relevé d'identification bancaire (RIB) : 007 780 0005411000425073 14

2.2. nom, prénom et date de naissance des bénéficiaires avec copie CIN (recto verso) de l'affilié et du conjoint, ainsi que le certificat de scolarité pour les enfants de 21 à 25 ans et poursuivant leurs études au Maroc.

➤ Demande pour l'attestation d'assurance voyage

2.3. Copie recto verso de la carte grise du véhicule de voyage,

2.4. Préciser la durée de couverture demandée: 1 an jusqu'à 5 ans,

2.5. Document facultatif: Formulaire « **VITAL ASSISTANCE MONDE ENTIER AU PROFIT DES AFFILIES DE LA MPSC** »,

Les demandes sont traitées **dans la journée** ouvrée de 8h30 à 17h30.

Le numéro à contacter pour les questions liées à l'édition de l'attestation est : 05 22 58 29 64

ADHESION A L'OFFRE (Formulaire non obligatoire)



VITAL ASSISTANCE MONDE ENTIER AU PROFIT DES AFFILIES DE LA MPSC CONDITIONS PARTICULIERES

Wafa IMA Assistance - SA au capital de 50 000 000 DH - Adresse : Casablanca Business Center - lot n°2 lotissement Mandarouna, Sidi
Marrakech - Tél : 0522582900



Entreprise régie par la loi n°17-99 portant Code des Assurances - R.C: CASA N°119935

Le présent contrat est composé des présentes conditions particulières et des conditions générales ci-jointes.

N° de contrat : 20201014

Intermédiaire d'assurance :	
Souscripteur : MPSC	
Assuré :	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Profession	
Adresse et code postal	
Ville :	Pays :
Numéro de téléphone GSM :	Fixe :

Personnes à assurer (cocher la case de votre choix)			
Nom(s) et prénom(s)	Lien de parenté		Date de naissance
	Conjoint	Enfant	
.....	☐	☐	
.....	☐	☐	
.....	☐	☐	

Véhicule assuré			
Marque		Modèle	
N° Immatriculation		Energie	
Date de mise en circulation		Remorque	

Date d'effet :	Date d'échéance : 31 12
Le signature signature l'exactitude et la sincérité des déclarations ci-dessus et s'engage à régler la prime. Le souscripteur déclare que l'assuré signature signature clause d'arbitrage prévue au paragraphe 10-"Arbitrage" du chapitre IV- « CADRE JURIDIQUE DU CONTRAT D'ASSISTANCE » des conditions générales.	

Fait à :	Signature 
(i) Signature du Souscripteur Précédée par la mention « Lu et Approuvé »	

Offre Vital 'Assistance « Monde entier » (1/2)



Assistance Médicale



Attestation d'assurance voyage exigée par les consulats de l'Espace Schengen (**30 000 Euro**)



Conseil et orientation médicale **24/7**



Transport sanitaire urbain, interurbain avec retour au domicile



Transport sanitaire du Maroc vers l'étranger



Prise en charge des frais d'hospitalisation d'urgence dans l'Espace Schengen à hauteur de **350 000 DH (30 000 Euro)**
En plus de l'Espace Schengen, Wafa IMA Assistance garantie ces frais dans le Monde Entier à hauteur de **100 000 DH**
Et suite au transfert sanitaire à hauteur de **80 000 DH**



Proche parent accompagnateur
Ou Présence auprès de la personne hospitalisée
A l'étranger : **900 DH/nuît d'hôtel durant 7 nuits**



Prolongation de séjour à l'étranger après hospitalisation
(**900 DH/nuît d'hôtel durant 7 nuits**)



Prise en charge à hauteur de **1 000 DH**
des Frais dentaires d'urgence à l'étranger



Retour de la personne assurée au domicile après hospitalisation



Assistance Décès



Rapatriement et/ou Transport de la dépouille depuis le lieu du décès jusqu'au domicile au lieu d'inhumation au Maroc



Prise en charge des formalités administratives liées au transport



Le paiement d'un titre de transport pour un membre de la famille pour accompagner la dépouille depuis l'étranger



Retour des autres membres de la famille jusqu'au domicile de l'assuré au Maroc



Retour prématuré pour assister aux obsèques d'un proche parent



Participation aux frais funéraires en cas de décès de l'affilié de moins de 65 ans (**10 000 DH**)

VITAL 'ASSISTANCE ENTREPRISE

Offre Vital 'Assistance « Monde entier » (2/2)



Assistance technique

en cas de panne ou d'accident du véhicule assuré



Remorquage du véhicule de **1400 DH** au Maroc et à l'étranger



Prise en charge du retour ou continuation de voyage au Maroc, si l'immobilisation dépasse 24H



Frais de gardiennage **500 DH** au Maroc et **1 000 DH** à l'étranger

Si l'immobilisation du véhicule est entre 24h et 72h

Au Maroc: **500 DH/j/bénéficiaire pendant 2 nuits,**

A l'étranger : **900 DH/j/bénéficiaire pour 3 nuits**



Si l'immobilisation du véhicule est supérieure à 72h

Au Maroc: **500 DH/j/assuré pendant 3 nuits,**

A l'étranger :

- Retour des personnes assurées au domicile au Maroc
- Ou bien
- Continuation du voyage des personnes assurées
- Ou bien
- Frais d'hôtel : **900 DH /j/assuré pour 5 nuits**

Rapatriement vers le Maroc du véhicule immobilisé à l'étranger

Envoi des pièces détachées au Maroc et à l'étranger

Avance pour l'achat des pièces détachées de **20 000 DH**

Récupération du véhicule après réparation

Prise en charge des frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger

En cas de vol du véhicule assuré



Prise en charge frais de transport pour permettre aux bénéficiaires le retour au domicile

Prise en charge du transport vers le lieu de destination au plus tard six mois après la date effective du vol



Assistance Juridique à l'étranger liée au véhicule assuré



Avance de caution pénale (**50 000 DH**)

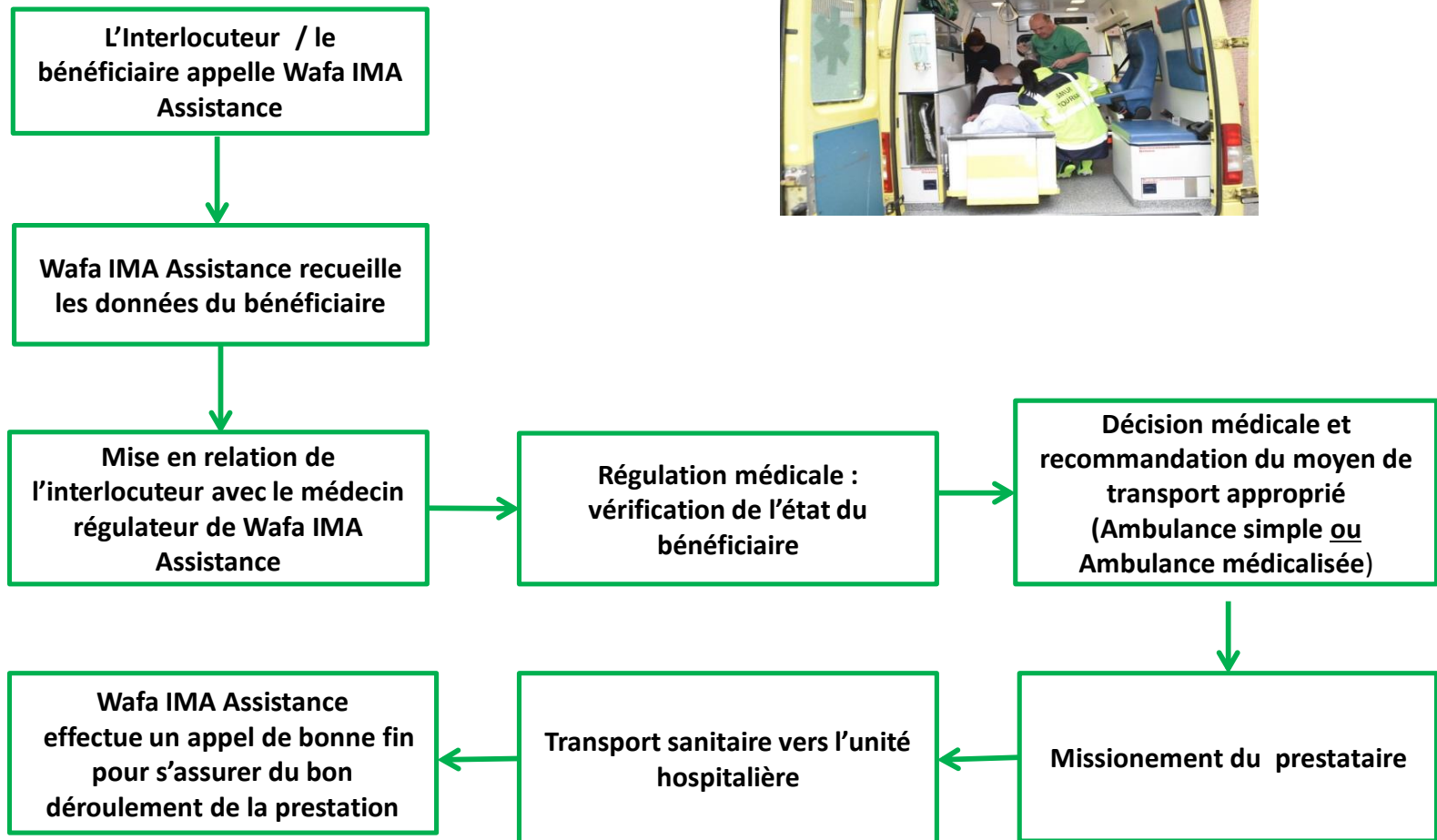
Paie ment des honoraires d'avocat (**10 000 DH**)



PROCESS DE DEMANDE DES PRESTATIONS

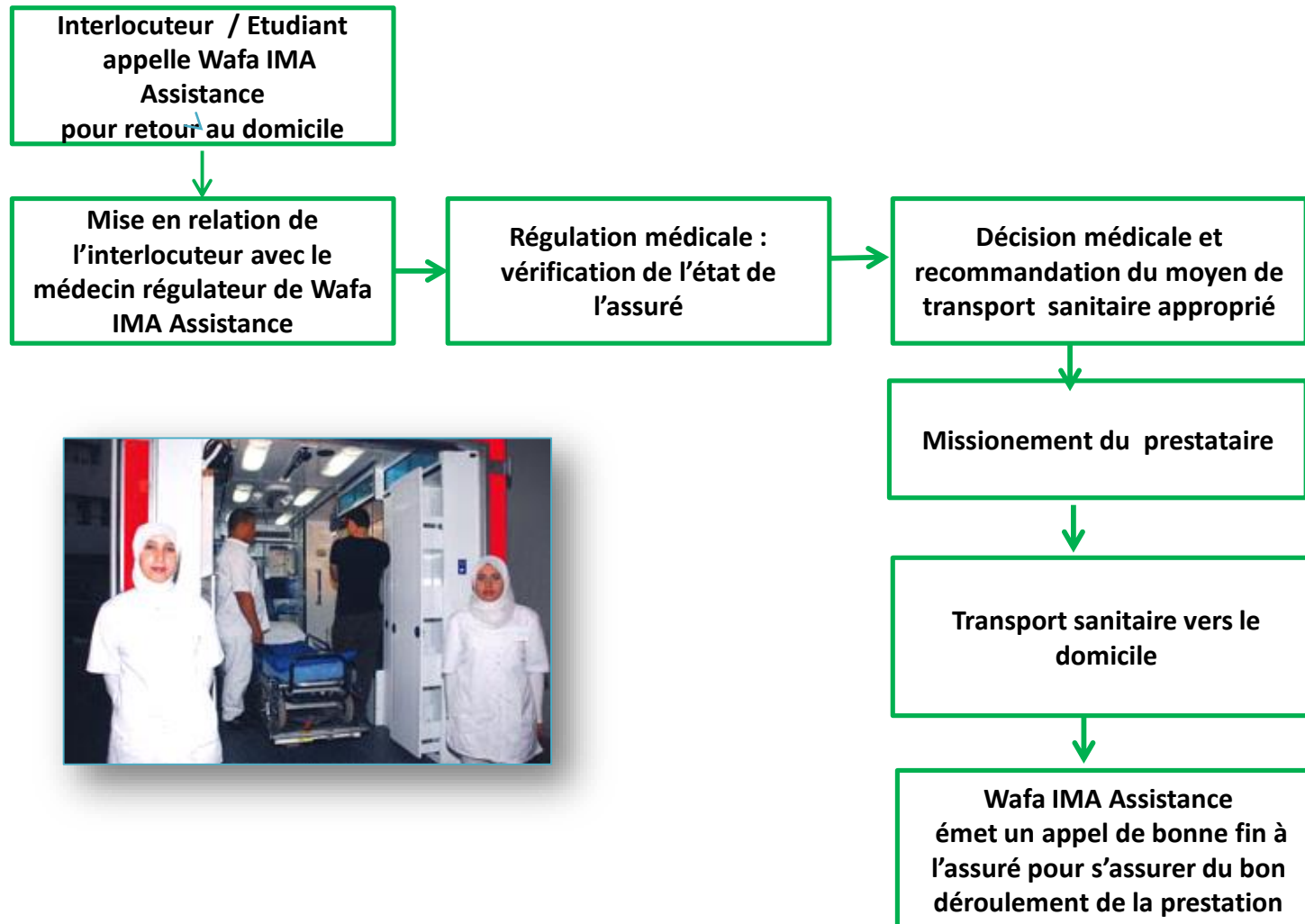
VITAL 'ASSISTANCE ENTREPRISE

Evacuation du lieu du sinistre vers une unité hospitalière



VITAL 'ASSISTANCE ENTREPRISE

Retour de l'assuré au domicile après hospitalisation



VITAL 'ASSISTANCE ENTREPRISE

Versement du Capital Funéraire

L'Interlocuteur / le bénéficiaire appelle Wafa IMA Assistance pour le versement du capital funéraire

Wafa IMA Assistance informe l'appelant de la liste des documents justificatif à fournir

Justificatifs demandés:
* Acte de décès
* RIB du conjoint survivant
* Copie acte de mariage

Réception par Wafa IMA Assistance des documents demandés

Envoi du virement sur le compte bancaire du bénéficiaire
Ou cheque au nom bénéficiaire

CONTACTS WAFA IMA ASSISTANCE

SERVICE DES ATTESTATIONS D'ASSAURANCE: 05 22 58 29 64

EN CAS DE SINISTRE: 05 29 07 50 88



وفا إِمَا لِلْإِنجَاد
Wafa IMA Assistance